



Recommandation 357 (1963)¹

Contacts avec les peuples de l'Europe centrale et orientale sous régime communiste

Assemblée parlementaire

1. L'Assemblée,
2. Considérant la nécessité d'établir des contacts étroits entre les peuples de l'Europe orientale et ceux de l'Europe occidentale ;
3. Prenant note de la [Recommandation 291](#) relative à l'établissement de liens culturels avec le peuple de Pologne,
4. Recommande :
 - que le Comité des Ministres s'efforce de promouvoir des consultations plus étroites entre les Etats membres en ce qui concerne les contacts avec les peuples des pays européens sous régime communiste ;*
 - que le Comité des Ministres prenne l'initiative d'établir des contacts nombreux et divers avec ces pays, sur une base multilatérale, sous les auspices du Conseil de l'Europe, notamment par l'octroi de bourses d'études et de recherche à des savants, des artistes et des étudiants ;*
 - que le Comité des Ministres examine les possibilités d'étendre les avantages accordés aux titulaires de la carte d'identité culturelle du Conseil de l'Europe aux écoliers et aux étudiants des pays européens sous régime communiste se rendant dans les Etats membres ;*
5. Donne pour instruction au Secrétariat Général d'aider le Comité des Ministres à l'accomplissement de cette tâche.

1. Discussion par l'Assemblée le 17 janvier 1963 (24e séance de la 14e Session) et les 8 et 9 mai 1963 (5e et 6e séances de la 15e Session) (voir [Doc. 1529](#), rapport de la commission des Nations non représentées). Texte adopté par l'Assemblée le 9 mai 1963 (6e séance) après amendement.

